

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 6 décembre 2016

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, CHARPENTIER, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, RICHARD, SCHNEIDER, GUILLIN, PELÉ, DECLERCQ, DUBAS
Mmes GLESS, LANUEL, AGOSTINI, DELALANDE, PREVOT, VERON, LECLERE, DIONNET, KRIER, PANIS

PROCURATIONS : Mme TREIBER à M. CHANUT
Mme MEON à M. SCHNEIDER
Mme DASSENOY à Mme GLESS
Mme MAISTRE à M. DUBAS
M. GRANJON à Mme KRIER
Mme VIVIER à Mme PANIS

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain DECLERCQ a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016 : pas d'observation
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation

1. Budget principal 2016 – DM N°2/2016

Après avoir rappelé l'objet d'une décision modificative, Mr CHANUT propose d'examiner les ajustements des montants prévisionnels inscrits dans le cadre du budget primitif tant en recettes qu'en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Mme Panis demande si le véhicule dont il est question a été réellement mis à disposition des associations comme prévu dans la lettre aux entreprises. M. Chanut indique que ce n'était pas prévu.

Délibération adoptée à l'unanimité

2. Subvention de fonctionnement 2017 au CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Ouverture des commerces le dimanche – Année 2017

Vote : 27 votants : 25 voix pour – 2 voix contre

4. Dénomination des nouvelles voies métropolitaines (transfert des voies départementales au 1^{er} janvier 2017)

Dans le cadre du transfert des voiries départementales à la métropole, il convient de nommer les rues encore connues sous leur numéro de voirie départementale. La ville de Seichamps est concernée par la RD 674.

Il est proposé de désigner la RD 674 : Route de Sarreguemines

Délibération adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

5. Convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la quatrième édition de la Boucle Verte

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Métropole du Grand Nancy

Mr Chanut étant membre de droit de la commission Finances, il convient de désigner deux membres pour cette commission, Mr Chanut propose M. Guillin, titulaire et Mme Agostini, suppléante.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Règlement intérieur des services

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Indemnité de conseil au receveur municipal au titre de l'exercice 2015

Le conseil n'ayant fait aucune demande particulière au Receveur au cours de l'exercice, il est proposé de fixer à 0% le taux de l'indemnité.

Suite à la demande de Mme Panis, il est précisé que la délibération fait suite à une sollicitation de la part du receveur.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Indemnité de conseil au receveur municipal – délibération de principe

Il est proposé de fixer le taux applicable à chaque demande d'assistance émise par le Conseil Municipal au receveur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions orales :

1. Mme Panis dit l'étonnement d'un parent d'élève à l'occasion de la distribution à l'école de sacs pour la collecte de la Banque Alimentaire.

Mr Chanut précise que la pratique est ancienne et que l'association Tournesol, partenaire seichanais de la Banque Alimentaire, sollicite chaque année les directeurs d'école à l'occasion de cette collecte.

2. Mme Panis demande si, à l'occasion du décès de notre ancien maire M. Bérend, il ne conviendrait pas de donner son nom à une rue ou un bâtiment de la ville.

Mr Chanut répond en avoir parlé à la famille après la cérémonie. Celle-ci étant d'accord sur le principe, il propose de donner à la salle du Conseil le nom de Salle René Bérend. Une délibération en ce sens sera proposée au Conseil début 2017. Mme Panis approuve.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

3. Mme Panis questionne quant à la dotation en armes de la police municipale après la décision prise par la ville de Nancy.

Mr Chanut explique que le sujet est discuté avec les maires de la Métropole mais qu'aucune orientation ne se dégage pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h25

Le Secrétaire de Séance,
Alain DECLERCQ

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 14 AVRIL 2014
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
21/10/2016	32/2016	Activités Découvertes - Conventions
05/12/2016	33/2016	Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la réfection du centre socioculturel à Seichamps

Délibération N°43

Objet : Budget Principal 2016 – DM N°2/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT

 Ajustement des dépenses

Le poste d'achat de prestations doit être abondé de 19 000 € :

- 1 000 € pour la mise en place d'activités de découvertes,
- 3 700 € concernant l'achat de repas auprès d'API en raison de l'augmentation de la fréquentation,
- 14 300 € pour les charges d'animation auprès de l'UFCV.

Le poste de fournitures de petits équipements concernant les illuminations doit être diminué de 800€ car les achats ont été imputés en investissement.

Le total des dépenses de fonctionnement est majoré de **18 200 €**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	011	6042	Achat de prestations de services	+ 19 000 €
		60632	Fournitures de petits équipements	- 800 €

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

✚ Réactualisation des recettes

Les recettes concernant les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités d'assurance) sont à majorer de 7 500 € pour les indemnités d'assurance et de 8 500 € pour les aides de l'Etat concernant l'embauche de 2 agents en contrat aidé (CUI).

Les droits de concessions du cimetière ont été supérieurs aux crédits prévisionnels, il convient de constater 5 000 € supplémentaires.

Les frais d'organisation des élections régionales s'élèvent à 1 200 €.

Les certificats d'économie d'énergie perçus sur cet exercice s'élèvent à 12 600 € (5 500 € pour l'isolation de la toiture GDLT et 7 100 € pour les travaux d'isolation des Parapluies).

Pour financer sa démarche de prévention (Document Unique et du Plan Annuel de Prévention), la collectivité a sollicité une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention qui a été accordée à hauteur de 5 000 €.

Des produits exceptionnels sur opérations de gestion sont à enregistrer à hauteur de 3 300 €.

Au total **43 100 €** de recettes de fonctionnement supplémentaires sont à enregistrer et à ventiler comme suit :

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	013	6419	Remboursement indemnités assurance rémunérations	+ 16 000 €
		70	70311	Concessions cimetières
	74	74718	Remboursements organisation élections	+ 1 200 €
		74751	Certificats d'économie d'énergie	+ 12 600 €
		7478	Subvention FNP	+ 5 000 €
	77	7718	Autres produits exceptionnels	+ 3 300 €

OPERATION D'ORDRE

✚ Intégration frais d'étude

Comme suite à l'étude acoustique effectuée au niveau de l'Hôtel de Ville et des travaux qui s'en sont suivis, il y a lieu selon les procédures comptables de procéder à l'intégration de ces écritures concernant l'étude pour **2 321 €**. Ces écritures n'ont pas d'impact sur l'équilibre budgétaire, elles se compensent.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	041	21311	Travaux aménagement Mairie	+ 2 321 €
RI	041	2031	Etudes	+ 2 321 €

✚ Travaux en Régie

Les travaux effectués en régie s'élèvent à **15 321€** et représentent les chantiers réalisés en interne par les agents municipaux dans le cadre de l'amélioration de notre patrimoine.

Il est donc nécessaire d'affecter les crédits aux comptes et opérations ci-dessous. Ces crédits comprennent les dépenses de matériels, de location d'engins le cas échéant et de main d'œuvre.

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant
RF	042	722	Travaux en régie	+ 15 321 €
DI	040	2128	Aménagement d'un pas de tir	+ 5 558 €
		2128	Création d'une rampe d'accès sortie de secours	+ 2 842 €
		2135	Vestiaires Foot – aménagement porte	+ 1 381 €
		2135	Création placards - école GDLT	+ 3 498 €
		2188	Mise en conformité des Aires de jeux	+ 2 042 €

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

 **Autofinancement**

Le retrait des dépenses ainsi que les recettes supplémentaires dégagées permettent d'augmenter l'autofinancement de 40 221 €, constituant une recette d'investissement.

Sens	Chapitre	Libellé	Montant
DF	023	Virement à la section d'investissement	+ 40 221 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 40 221 €

SECTION INVESTISSEMENT

 **Ajustements des dépenses**

Certaines opérations ont été réalisées sans consommation complète des crédits affectés :

- Aménagement d'un portail à la Gendarmerie : - 1 000 €
- Isolation de la toiture de l'école Georges De La Tour : - 5 200 €
- Aménagement de la cloison aux Parapluies : - 800 €
- Achats fournitures Aires de jeux (réalisés en régie) : - 2 000 €

Les crédits disponibles ont été redéployés sur d'autres opérations à abonder :

- Aménagement d'un grillage Tennis couvert : + 500 €
- Installation radiateur Mairie : 1 080 €
- Alarme intrusion maison de l'amitié et mairie : 700 € + 400 €
- Stores Tennis couvert : 1 000 €
- Socio – pose d'un faux plafond et nouveaux luminaires salle de cuisine : 2 700 €
- Sécurisation dans les écoles = pose visiophone + portails : 3 650 €
- Achat d'un véhicule kangoo et complément tondeuse : 11 000 €
- Salle Verlaine – achat mobilier cuisine : 600 €
- Blocs de secours – bâtiments divers : 5 400 €
- Achat chambre froide Maison de l'Amitié : 2 700 €
- Achat réfrigérateur socio : 300 €
- Matériels sportifs (judo) : 550 €
- Illuminations (transfert fonctionnement) : + 800 €
- Achat d'un nouveau radar : 2 350 €

Au total, les dépenses d'équipement sont abondées de **24 730 €**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	21	2128	Aménagement portail Gendarmerie	- 1 000 €
		2128	Aménagement d'un grillage Tennis couvert	+ 500 €
		21312	Isolation toiture GLDT	- 5 200 €
		2135	Aménagement cloison - Parapluies	- 800 €
		2135	Installation radiateur Mairie	+ 1 080 €
		2135	Alarme Maison amitié + Marie	+ 1 100 €
		2135	Stores Tennis couvert	+ 1 000 €
		2135	Socio – Plafond et luminaires cuisine	+ 2 700 €
		2182	Véhicules	+ 11 000 €
		2184	Mobiliers salle Verlaine	+ 600 €
		2188	Sécurisation dans les écoles	+ 3 650 €
		2188	Equipements aires de jeux	- 2 000 €
		2188	Blocs de secours – bâtiments divers	+ 5 400 €
		2188	Chambre froide – Maison amitié	+ 2 700 €
		2188	Achat réfrigérateur	+ 300 €
		2188	Radar pédagogique	+ 2 350 €
		2188	Illuminations	+ 800 €
2188	Matériels sportifs (judo)	+ 550 €		

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

✚ Réactualisation des recettes

Le FCTVA a été attribué pour un montant minoré de 59 495 €, soit 5 505 € à retirer du montant BP (certaines dépenses ayant été exclues du dispositif).

La collectivité a déposé des demandes de financement auprès du Fonds DETR 2016 et du Fonds de soutien à l'investissement public local.

Après réception des avis de notifications et de versement il y a lieu de constater pour les travaux d'isolation de la toiture GDLT le versement de 25 413 € au titre de la DETR et autant au titre du fonds de soutien.

Pour le projet de rénovation du centre socio, un acompte de 53 000 € a été versé au titre de la DETR.

La signature de la convention de partenariat « écoles numériques » permet le financement à hauteur de 50 % de l'équipement de tablettes de l'école George de la Tour. Un premier acompte de 4000 € doit être constaté dès cet exercice.

Au total : les recettes d'équipement sont majorées de **+ 102 321€**

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RI	10	10222	FCTVA	- 5 505 €
	13	1311	Académie financement écoles numériques	+ 4 000 €
		1341	DETR – Isolation toiture GDLT	+ 25 413 €
		1341	DETR – Rénovation du Centre Socio	+ 53 000 €
		1348	Fonds de soutien investissement public – Isolation GDLT	+ 25 413 €

✚ Abondement de la provision

Les marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement ont permis d'enrichir la section d'investissement et d'absorber les quelques travaux supplémentaires.

Le solde de ces différents ajustements permet d'augmenter de **+ 102 491 €** la provision qui s'élève en fin d'exercice à **502 491 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	21	2188	Provisions – futurs gros travaux	+ 102 491 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget réunie le 5 décembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'approuver la décision modificative n°2/2016 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°44

Objet : Subvention de fonctionnement 2017 au CCAS

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Rapporteur : Henri CHANUT

Les budgets rattachés au Centre Communal d'Action Sociale sont financés en grande partie par une subvention communale votée avec le budget primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 15 avril 2017, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2017, sur proposition de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 5 décembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Pour mémoire budget 2016	1^{er} acompte 2017
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	87 000 €	40 000 €
<i>Crèche</i>	155 000 €	80 000 €

Ces acomptes de subvention seront versés en janvier 2017 pour abonder les budgets précités.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°45

Objet : Ouverture des commerces le dimanche – année 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 25

Contre : 2 (M. EGLOFFE, Mme DIONNET)

Abstention :

Rapporteur : Danielle GLESS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir jusqu'à douze dimanches dans l'année.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient que la décision du Maire intervienne après avis du Conseil Municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Dans le prolongement des échanges portant sur la stratégie de développement commercial du 15 septembre dernier, la Métropole du Grand Nancy a été saisie en date du 21 octobre 2016 afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- Pour un socle commun d'ouvertures dominicales sur l'ensemble des 20 communes dont la Ville de Seichamps :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

- les 6 dimanches entourant les fêtes de Noël : 26 novembre, 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017,
- les 2 dimanches d'ouverture des soldes : 08 janvier (soldes d'hiver) et 02 juillet 2017 (soldes d'été).

- Pour les événements commerciaux, festifs ou culturels rythmant la vie locale de la commune de Seichamps :

- Vide-grenier : 30 avril 2017,
- Foire aux Fromages : 17 septembre 2017.

En conséquence et après avis favorable de la Commission Politique de la cité, Urbanisme, Développement durable et Environnement réunie le 6 décembre 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune de Seichamps de déroger à dix reprises, pour l'année civile 2017, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du travail.

POUR : 25
CONTRE : 2 (M. EGLOFFE, Mme DIONNET)

Adoptée à la majorité des votants.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°46

Objet : Dénomination des nouvelles voies métropolitaines (transfert des voies départementales au 1^{er} janvier 2017)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Stéphane GUILLIN

Dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Nancy, cette dernière va reprendre au 1^{er} janvier 2017 les voies départementales situées sur son territoire.

Il est apparu que certaines de ces voies n'étaient connues que sous leur numéro de route départementale.

La commune de Seichamps est directement concernée puisqu'elle est desservie par la route départementale nommée « RD 674 ».

Cette situation doit évoluer pour clarifier la situation afin de supprimer toute référence ancienne.

L'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que c'est au Conseil Municipal de fixer la dénomination des voies.

Il est donc nécessaire de renommer la voie de circulation routière prochainement transférée.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Sur proposition de la commission Politique de la cité, Urbanisme, Développement durable et Environnement réunie le 6 décembre 2016, il est demandé au conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination de la voie de circulation routière « RD 674 », qui sera désormais appelée « Route de Sarreguemines ».

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°47

Objet : Convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la quatrième édition de la Boucle Verte

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Marie-Françoise AGOSTINI

Les communes d'Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy et Seichamps souhaitent organiser le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, une manifestation intercommunale destinée à promouvoir les principes du développement durable.

Dans cette optique, des circuits de randonnée cyclo et pédestres seront proposés au public pour découvrir le patrimoine naturel, les initiatives locales en matière de développement durable, les produits locaux, des quatre communes traversées : « La Boucle Verte ».

Pour mener à bien ce projet intercommunal, les quatre communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens humains et matériels avec le triple objectif :

- d'avoir une approche intercommunale pour promouvoir la semaine du développement durable au sein de l'agglomération et ainsi toucher le plus large public possible,
- de permettre aux habitants d'une commune de découvrir ou de connaître mieux les communes voisines, leurs richesses naturelles, leurs infrastructures, leurs particularités,
- de créer du lien entre les participants.

Par ailleurs, les quatre communes se sont entendues pour désigner la commune de Seichamps en qualité de coordonnateur pour la recherche de financements et de partenaires financiers, l'élaboration d'un budget prévisionnel et la déclaration de la manifestation auprès de la Préfecture.

Pour ce faire, les communes d'Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy et Seichamps ont élaboré un projet de convention précisant les engagements des différents partenaires.

Chaque commune participera à hauteur d'un montant qui ne pourra excéder 500 € pour financer cette manifestation.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Après avis des commissions Promotion de la Ville, Développement Culturel du mercredi 14 septembre 2016 et Politique de la cité, Urbanisme, Développement durable et Environnement du 6 décembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature par le Maire de la convention de mutualisation de moyens portant sur l'organisation de la manifestation intercommunale « La Boucle Verte » ci-annexée, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°48

Objet : Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Métropole du Grand Nancy

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Le principe de composition défini par le conseil de communauté le 25 avril 2014 prévoit que les communes disposant de moins de quatre conseillers communautaires puissent proposer, en plus, un titulaire et un suppléant par commission spécialisée, avec voix consultative, afin de permettre une représentativité municipale satisfaisante, comme l'autorise l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Seichamps étant concernée, le Conseil Municipal a procédé par délibérations du 19 mai 2014 et du 26 septembre 2016 à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de chacune des commissions communautaires.

Henri CHANUT étant membre de droit de la commission communautaire « Finances », il est nécessaire d'en modifier la composition.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de la commission communautaire « Finances ».

- Sont désignés pour siéger au sein de la commission « Finances » :

Titulaire : S. GUILLIN : 27 voix

Suppléant : MF. AGOSTINI : 27 voix

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Délibération N°49

Objet : Règlement intérieur des services

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Par délibération en date du 24 janvier 2011, la commune de Seichamps a adopté un règlement intérieur des services, un document synthétisant toutes les informations et les réglementations afin d'apporter à tous une connaissance plus précise du cadre dans lequel il évolue.

Depuis, des notes de service sont venues ponctuellement informer les agents de l'évolution de la réglementation et clarifier certaines pratiques.

Il était nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur et notamment sur le volet hygiène et sécurité suite à la mise en place du document unique et des préconisations qui ont été réalisées.

Ce règlement permettra aux agents d'avoir accès à toute la réglementation statutaire et aux règles de fonctionnement interne de la collectivité.

Ce règlement intérieur fixe notamment :

- Les règles générales d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité.
- Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.
- Il vient en complément des dispositions statutaires issues de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale, ainsi que des décrets d'application de ces deux lois.

Le CTP a émis un avis favorable en date du 5 décembre 2016 pour la mise en place de ce règlement au sein de la commune.

Son application prendra effet au 1^{er} janvier 2017 après transmission à chaque agent.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement intérieur avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°50

Objet : Indemnité de conseil au receveur municipal au titre de l'exercice 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Contre :
Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal a acté le principe du versement d'une indemnité de conseil à Monsieur Michel TOSI, receveur municipal, pour la durée du mandat, et le principe d'une délibération annuelle pour fixer, pour chaque exercice, le taux à appliquer à l'assiette définie par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Pour mémoire, l'indemnité de conseil est calculée, par tranches, en référence à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférente aux trois derniers exercices.

Compte tenu de l'absence de prestations de conseil et d'assistance délivrées par Monsieur Michel TOSI en 2015, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 0 %, au titre de l'exercice 2015, le taux à appliquer à l'assiette susvisée.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 0 % le taux de l'indemnité de conseil à appliquer à l'assiette définie par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°51

Objet : Indemnité de conseil au receveur municipal – délibération de principe

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Outre leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables du Trésor (receveurs) peuvent fournir personnellement des prestations de conseil et d'assistance, en matière budgétaire, économique, financière et comptable, aux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal peut décider de verser au comptable une indemnité en contrepartie de ces missions de conseil et d'assistance, les conditions d'attribution de cette indemnité étant définies par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

En application de cet arrêté, l'indemnité allouée, chaque année, est calculée, par tranches, en référence à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférente aux trois derniers exercices.

Pour pouvoir être attribuée, l'indemnité doit correspondre à une demande d'assistance formulée par l'assemblée délibérante et modulée en fonction du service demandé.

Suite au changement de comptable, il est proposé de modifier le régime d'attribution de l'indemnité susvisée et de substituer à une indemnité fixe reconduite chaque année le principe de l'attribution d'une indemnité de conseil déterminée à chaque demande d'assistance formulée par le Conseil Municipal.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de l'attribution, en faveur de Monsieur Thierry PENIGAUD, d'une indemnité de conseil dont le montant sera déterminé lors de chaque demande d'assistance formulée par le Conseil Municipal ;
- d'inscrire chaque année au budget communal, article 6225, la dépense correspondante à son taux maximal (100 %).

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
12/12/2016	7.1	Décisions Budgétaires	Budget Principal 2016 – DM N°2/2016	81	43
12/12/2016	7.7	Avances	Subvention de fonctionnement 2017 au CCAS	84	44
12/12/2016	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Ouverture des commerces le dimanche – année 2017	85	45
12/12/2016	3.5	Actes de gestion du domaine public	Dénomination des nouvelles voies métropolitaines (transfert des voies départementales au 1 ^{er} janvier 2017)	86	46
12/12/2016	5.7	Intercommunalité	Convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la quatrième édition de la Boucle Verte	87	47
12/12/2016	5.3	Désignation des représentants	Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Métropole du Grand Nancy	88	48
12/12/2016	4.1	Personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Règlement intérieur des services	89	49

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
12/12/2016	7.1	Décisions Budgétaires	Indemnité de conseil au receveur municipal au titre de l'exercice 2015	89	50
12/12/2016	7.1	Décisions Budgétaires	Indemnité de conseil au receveur municipal – délibération de principe	90	51

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pierre SCHNEIDER	
Danielle GLESS		Armelle VERON	
Michel CHARPENTIER		Stéphane GUILLIN	
Yveline LANUEL		Marguerite LECLERE	
Juan-Ramon GARCI		Guillaume PELÉ	
Frédéric EGLOFFE		Jacqueline DIONNET	
Marie-Françoise AGOSTINI		Alain DECLERCQ	
Jean-Robert LAMBOTTE		Catherine KRIER	
Claire DELALANDE		Patrick DUBAS	
Landry RICHARD		Jacqueline PANIS	
Fabienne PREVOT			